

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



25 mars 2021

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 25 mars 2021, à 10 h 30, par conférence téléphonique, en raison de la pandémie de la COVID-19 et de la déclaration d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Sont présents :

Catherine Trickey	Mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham
Scott Pearce	Maire du canton de Gore
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Pierre Thauvette	Maire du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Jacques Parent	Maire du canton de Harrington
Carl Péloquin	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Maire de la municipalité de Mille-Isles
Marc-Olivier Labelle	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Marc Carrière	Directeur général et secrétaire-trésorier
Éric Pelletier	Directeur général adjoint
Renée-Claude L'Allier	Directrice Greffe et Affaires juridiques
Estelle Bédard	Coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 20 janvier 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 28 janvier 2021
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 10 février 2021
6. Octroi d'un mandat externe pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité de développement de l'aire d'affectation industrielle régionale à Grenville-sur-la-Rouge (secteur Marelan)
7. Octroi d'un mandat externe pour la réalisation d'une étude de comparaison des prix des terrains industriels
8. Internet haute vitesse: positionnement quant au déploiement de la fibre optique
 - 8.1. Autorisation de signature d'une entente pour la mise en œuvre d'un projet pilote avec Bell Canada relativement à la réalisation de travaux d'ingénierie de structures de soutènement associés au processus de demande accéléré de BELL Canada dans le cadre du déploiement du réseau de fibres optiques appartenant à la MRC d'Argenteuil
 - 8.2. Renouvellement de la demande au gouvernement du Canada d'octroyer de toute urgence une aide financière de 4,9 M\$ à la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle

21-03-103

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



9. Avis de motion en vue de l'adoption du règlement d'emprunt numéro 102-21
10. Présentation du projet de règlement numéro 102-21 décrétant une dépense de 15 748 250 \$ et un emprunt de 1 689 380 \$ pour desservir la population de son territoire en service Internet haute vitesse
11. Bureau des audiences publiques sur l'environnement: positionnement du conseil de la MRC d'Argenteuil dans le cadre de la commission sur l'état des lieux et gestion des résidus ultimes
12. Renouvellement de contrat pour le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) destiné au personnel de la MRC d'Argenteuil
13. VéloRoute d'Argenteuil: autorisation d'entreprendre les travaux d'entretien annuels et de mettre en oeuvre les contrats de service tout au long de l'année 2021, conformément aux prévisions budgétaires 2021 de la MRC
14. Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, volet 3 Signature innovation - Formation d'un comité directeur
15. Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, volet 4 vitalisation - Formation d'un comité de vitalisation
16. Remplacement de l'unité de ventilation située au service de l'aménagement du territoire de l'édifice centenaire de la MRC d'Argenteuil
17. Avis de motion, avec dispense de lecture, en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin de modifier diverses dispositions, notamment l'ajout de l'usage Sablière non commerciale
18. Adoption du projet de règlement numéro 68-27-21 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement numéro 68-09) de la MRC d'Argenteuil, afin de modifier diverses dispositions, notamment l'ajout de l'usage Sablière non commerciale dans l'affectation rurale
19. Clôture de la séance d'ajournement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Thomas Arnold et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement soit adopté tel que présenté.

21-03-104

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 20 JANVIER 2021

Proposé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette, appuyé par monsieur le conseiller Howard Sauvé et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 20 janvier 2021, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-105

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 28 JANVIER 2021

Proposé par monsieur le conseiller Carl Péloquin, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 28 janvier 2021, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-106

5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 10 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



Proposé par monsieur le conseiller Thomas Arnold, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 10 février 2021, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- OCTROI D'UN MANDAT EXTERNE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE RÉGIONALE À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE (SECTEUR MARELAN)

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 14 avril 2021.

7- OCTROI D'UN MANDAT EXTERNE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE COMPARAISON DES PRIX DES TERRAINS INDUSTRIELS

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 14 avril 2021.

8- INTERNET HAUTE VITESSE: POSITIONNEMENT QUANT AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

21-03-107

8.1- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PILOTE AVEC BELL CANADA RELATIVEMENT À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INGÉNIERIE DE STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT ASSOCIÉS AU PROCESSUS DE DEMANDE DE PERMIS ACCÉLÉRÉ DE BELL CANADA DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES APPARTENANT À LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a entrepris la construction d'un réseau de fibre optique sur son territoire afin de rendre le service d'Internet Haute vitesse accessible à l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que des travaux d'ingénierie de structures de soutènement doivent être réalisés dans le cadre des demandes de permis soumises par la MRC d'Argenteuil à BELL Canada inc., pour l'utilisation desdites structures de BELL Canada inc. et d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que BELL Canada inc. souhaite réaliser, sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, un projet-pilote/essai pratique afin d'évaluer la performance et la faisabilité du *Processus de demande de permis accéléré* mis en place le 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser dans une entente les termes, conditions et modalités de ce projet-pilote/essai pratique;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet-pilote, la MRC s'engage à collaborer au *Processus de demande de permis accéléré* afin que Bell Canada inc. puisse mesurer efficacement les retombées de la mise en place de ce nouveau Processus;

CONSIDÉRANT que ce projet est à coût nul pour la MRC d'Argenteuil et qu'il permettra d'accélérer l'obtention des permis d'attaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Parent et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de projet-pilote/essai pratique relative à la réalisation de travaux d'ingénierie de structures de soutènement associés au *Processus de demande de permis accéléré* auprès de BELL Canada, dans le cadre du déploiement du réseau de fibres optiques appartenant à la MRC d'Argenteuil.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-108

8.2- RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA D'OCTROYER DE TOUTE URGENCE UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4,9 M\$ À LA MRC D'ARGENTEUIL, DANS LE CADRE DU FONDS POUR LA LARGE BANDE UNIVERSELLE

CONSIDÉRANT que le 9 novembre 2020, le gouvernement du Canada lançait le programme *Fonds pour la large bande universelle* dont l'objectif est de soutenir des projets de services Internet haute vitesse à travers le Canada;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2020, la MRC d'Argenteuil a déposé un projet estimé à 10,4 M\$ dans le cadre du *Fonds pour la large bande universelle - Volet rapide* pour un projet de déploiement d'Internet haute vitesse sur une distance d'environ 350 kilomètres, visant à offrir une connectivité à 1 830 foyers ne bénéficiant toujours pas de ce service essentiel, projet dont les coûts estimés s'élèvent à 10 418 650 \$ et pour lequel le montage financier est ainsi réparti:

- une demande d'aide financière de 4 899 325 \$ au gouvernement du Canada correspondant à 50% des dépenses admissibles du projet, dans le cadre du programme *Fonds pour la large bande*;
- une aide financière confirmée de 4 899 325 \$ correspondant à 50% des dépenses admissibles du projet provenant du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec;
- une contribution de 420 000 \$ par l'organisme Fibre Argenteuil inc. représentant 4% des coûts estimés dudit projet;
- une contribution de 200 000 \$ de la MRC d'Argenteuil représentant 2% des coûts estimés dudit projet;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles liées à ce projet sont estimées à près de 9,8M\$ et que le Ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec a confirmé par écrit le 21 janvier 2021 sa participation financière à une hauteur de 50% des dépenses admissibles de ce projet;

CONSIDÉRANT que le 15 mars 2021, la MRC d'Argenteuil a déposé ce même projet de déploiement d'Internet haute vitesse dans le cadre du *Fonds pour la large bande universelle - Volet régulier*;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil avait préalablement déposé la même demande dans le programme *Fonds pour la large bande* mis en place par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil est toujours en attente d'une réponse du CRTC et qu'elle n'a toujours pas reçu de réponse en lien avec sa demande financière déposée le 9 décembre 2020 dans le cadre du *Fonds pour la large bande universelle - Volet rapide* pour entamer ce projet hautement prioritaire;

CONSIDÉRANT que l'échéancier de déploiement a été fixé à l'automne 2022 par le gouvernement du Québec et que celui-ci est fortement souhaité par la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite démarrer ce projet de déploiement très rapidement pour, enfin, offrir une connectivité Internet haute vitesse de qualité à l'ensemble de la population argenteuilloise et rencontrer l'échéancier du gouvernement du Québec fixé à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT que pour respecter cet échéancier de déploiement fixé à l'automne 2022 par le gouvernement du Québec, il est plus qu'urgent qu'une réponse du gouvernement du Canada parvienne à la MRC d'Argenteuil à très brève échéance;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Thomas Arnold et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil demande que le gouvernement du Canada prenne les mesures nécessaires pour que la MRC puisse obtenir une confirmation écrite, d'ici la fin du mois d'avril 2021, que la demande d'aide financière évaluée à 4,9 M\$ du projet soumis au *Fonds pour la large bande universelle* est acceptée et approuvée;
2. QUE, dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada, le conseil de la MRC d'Argenteuil sollicite l'appui du député d'Argenteuil - La Petite-Nation à la Chambre des communes, monsieur Stéphane Lauzon ainsi que celui de L'Honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, afin de faire cheminer favorablement et très rapidement la demande d'aide financière déposée le 9 décembre 2020 et le 15 mars 2021 dans le cadre des deux volets du *Fonds pour la large bande universelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. L'Honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie
Monsieur Stéphane Lauzon, député d'Argenteuil-La Petite-Nation, à la Chambre des Communes
Monsieur Gilles Bélanger, député d'Orford et adjoint parlementaire du Premier ministre du Québec
Madame Agnès Grondin, députée d'Argenteuil à l'Assemblée nationale
Monsieur Stéphane Le Bouyonnec, secrétaire général associé, ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité

AVIS DE MOTION

9- **AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 102-21**

Avis de motion, avec dispense de lecture, est par la présente donné par madame la conseillère Catherine Trickey, qu'à une séance ultérieure du conseil, il y aura présentation pour adoption du règlement d'emprunt numéro 102-21 décrétant une dépense de 15 748 250 \$ et un emprunt de 1 689 380 \$ pour desservir la population de son territoire en service internet haute vitesse.

21-03-109

10- **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 102-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 15 748 250 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 689 380 \$ POUR DESSERVIR LA POPULATION DE SON TERRITOIRE EN SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC d'Argenteuil prennent connaissance du contenu du projet de règlement d'emprunt numéro 102-21, décrétant une dépense de 15 748 250 \$ et un emprunt de 1 689 380 \$ pour desservir la population de son territoire en service internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné séance tenante par madame la conseillère Catherine Trickey et que l'objet dudit règlement a été présenté aux membres du conseil, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que ledit projet de règlement numéro 102-21 sera soumis à une séance ultérieure du conseil de la MRC pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil dépose publiquement le projet de règlement d'emprunt numéro 102-21, décrétant une dépense de 15 748 250 \$ et un emprunt de 1 689 380 \$ pour desservir la population de son territoire en service internet haute vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT: POSITIONNEMENT DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL DANS LE CADRE DE LA COMMISSION SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

21-03-110

12- NOUVEAU CONTRAT POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LA FAMILLE (PAEF) DESTINÉ AU PERSONNEL DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que depuis mars 2019, la MRC d'Argenteuil emploie les services de la firme Optima Santé Globale, spécialisée en santé, prévention et réadaptation, pour son Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF);

CONSIDÉRANT qu'en raison du rachat de la firme Optima Santé Globale par la firme Dialogue, il y a lieu de signer un nouveau contrat afin d'assurer la continuité des services du PAEF;

CONSIDÉRANT que le programme maintenant offert par la firme Dialogue donne accès à une équipe multidisciplinaire qui peut venir en aide à ses participants ainsi qu'aux membres de leur famille rapprochée (conjoint(e)s et enfants) dans diverses situations, par exemple la gestion du stress et du bien-être, les problèmes conjugaux, les soins des enfants et des personnes âgées et qui offre un service entièrement confidentiel, 24 heures sur 24, 7 jours/semaine;

CONSIDÉRANT que selon la documentation transmise à la MRC en date du 18 février 2021, le tarif fixe mensuel par employé, pour ledit service de PAEF, est de 3,47 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Carl Péloquin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil retienne les services de la firme Dialogue pour le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF), au bénéfice des membres du personnel de la MRC et de leurs familles;
2. QUE le conseil de la MRC autorise une dépense annuelle maximale de 2 500 \$, taxes en sus, pour ledit programme;
3. QUE la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de services professionnels d'une durée de 1 an, avec la firme Dialogue;
4. QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-130-00-419 (conseillers professionnels administration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-111

13- VÉLOROUTE D'ARGENTEUIL: AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ANNUELS ET DE METTRE EN OEUVRE LES CONTRATS DE SERVICE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2021, CONFORMÉMENT AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a inauguré en novembre 2005, la VéloRoute d'Argenteuil, itinéraire cyclable d'environ 54 km, dont près de 9 km sont situés en site propre dans la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la ville de Brownsburg-Chatham;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que le tronçon asphalté de la VéloRoute d'Argenteuil situé en site propre accueille chaque saison plusieurs dizaines de milliers de cyclistes, de randonneurs et d'amateurs de patins à roues alignées;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 novembre 2012, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté son plan d'action 2013-2017, découlant de sa planification stratégique;

CONSIDÉRANT que l'entretien de la VéloRoute se situe en droite ligne avec l'action numéro 127 dudit plan d'action de la MRC, soit *Consolider et développer le vélo et la VéloRoute d'Argenteuil*;

CONSIDÉRANT que, pour permettre une pratique agréable et sécuritaire de ces activités, il est important que les interventions suivantes soient réalisées au cours de la saison 2021 :

- entretien régulier (collecte des déchets, nettoyage des équipements, coupe de gazon, etc.);
- balayage de la surface de roulement;
- mise en place d'une patrouille de surveillance;

CONSIDÉRANT que le 24 mars 2021, la ville de Brownsburg-Chatham a transmis à la MRC une offre de services, d'une somme de 23 214.60 \$ (non taxable) pour effectuer les travaux reliés aux interventions mentionnées précédemment, et ce, conformément aux annexes 1, 2 et 3 du devis technique 2021 rédigé par la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que, dans ses prévisions budgétaires 2021, la MRC d'Argenteuil a également prévu des sommes d'argent pour réaliser d'autres interventions liées à l'entretien, à la gestion et aux opérations de la VéloRoute d'Argenteuil, à savoir:

• Végétation et aménagement paysager	10 000 \$
• Voies cyclables et stationnements	15 919 \$
• Ouvrages d'art	7 000 \$
• Signalisation et marquage au sol	15 500 \$
• Équipements et mobilier urbain	12 000 \$
• Gestion faunique	1 000 \$
• Publicité et information	11 500 \$
• Jeux d'hébertisme, sentiers pédestres et de ski de fond	3 000 \$
• Cycl-O-Route de la rivière des Outaouais	5 000 \$
• Imprévus	5 000 \$
TOTAL	85 919 \$

CONSIDÉRANT que par souci d'efficacité, il y a lieu d'autoriser les dépenses d'entretien pour l'ensemble de la saison 2021, conformément aux disponibilités budgétaires 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil est admissible à l'obtention d'une aide financière maximale de 35 650 \$ accordée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III - Volet 3 - Entretien de la Route verte et de ses embranchements, pour l'exercice financier 2021-2022;

CONSIDÉRANT que dans ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, la MRC d'Argenteuil prévoit une contribution de 30 000 \$ par le biais de quotes-parts municipales ainsi qu'une contribution de 44 269 \$ provenant de sommes non-utilisées des années antérieures pour l'entretien de la VéloRoute d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Carl Péloquin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil accepte l'offre de services déposée le 24 mars 2021, par la ville de Brownsburg-Chatham, au montant de 23 214.60 \$ (non taxable), pour l'entretien régulier (collecte des déchets, nettoyage des équipements, coupe de gazon, etc.), le balayage de la surface de roulement, la surveillance et la patrouille, du tronçon de la VéloRoute d'Argenteuil situé en site propre, pour la saison estivale 2021, conformément aux annexes 1, 2 et 3 du devis technique rédigé par la MRC;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir avec la ville de Brownsburg-Chatham concernant ledit mandat;
3. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise également l'engagement des autres dépenses liées aux opérations de la VéloRoute d'Argenteuil pour 2021, lesquelles sont estimées à 85 919 \$ et se détaillent comme suit :

Végétation et aménagement paysager	10 000 \$
• Voies cyclables et stationnements	15 919 \$
• Ouvrages d'art	7 000 \$
• Signalisation et marquage au sol	15 500 \$
1. Équipements et mobilier urbain	12 000 \$
2. Gestion faunique	1 000 \$
• Publicité et information	11 500 \$
• Jeux d'hébertisme, sentiers pédestres et de ski de fond	3 000 \$
• Cycl-O-Route de la rivière des Outaouais	5 000 \$
• Imprévus	5 000 \$
TOTAL	85 919 \$

4. QUE ces dépenses soient affectées au poste budgétaire 02-701-50-459 (Projet VéloRoute).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Hervé Rivet, directeur général, ville de Brownsburg-Chatham
Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

21-03-112

14- FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, VOLET 3 SIGNATURE INNOVATION - FORMATION D'UN COMITÉ DIRECTEUR

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil connaît présentement une effervescence économique et une forte expansion au niveau de la demande industrielle et commerciale sur tout son territoire, notamment avec le nouveau parc industriel « Synercité » situé le long de l'autoroute 50 à Lachute, entre Montréal et Ottawa/Gatineau, lequel vise à créer un espace collaboratif entrepreneurial Synerlab réunissant diverses entreprises manufacturières liées entre elles par un flux de matières;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du parc industriel « Synercité » sera situé Synerlab dont la mission sera de soutenir et d'encourager le développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation technologique dans le domaine de l'économie circulaire en donnant accès à un écosystème favorable au partage de connaissances et de compétences, en plus d'offrir un espace de travail à la fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT que Synerlab opérera sur quatre axes de développement, soit un centre de recherche et de développement en économie circulaire, un incubateur d'entreprises, un accélérateur d'entreprises ainsi qu'un Fab Lab en plus d'offrir des espaces collaboratifs, un service de garde et une cafétéria;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de créer des débouchés pour les matières résiduelles produites au Québec et d'engendrer des solutions innovantes qui généreront des retombées écologiques et économiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le projet dans son ensemble vise à prendre ce qui se fait de mieux, ici et ailleurs, dans la transformation de la matière recyclée, et à le rassembler dans un environnement favorable où l'innovation et le savoir-faire favoriseront l'émergence de nouveaux produits et de débouchés économiquement et industriellement viables;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2019, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement la résolution numéro 19-09-343, confirmant l'appui à la création d'un comité aviseur représentant différents secteurs stratégiques de Synerlab afin d'optimiser l'élaboration du modèle d'affaires du projet;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Partenariat 2020-2024 avec le monde municipal, conclu le 30 octobre 2019 et intitulé «Pour des municipalités et des régions encore plus fortes», le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un nouveau Fonds Régions et ruralité (FRR) doté de 4 volets et d'une enveloppe globale de 1,3 milliard sur 5 ans;

CONSIDÉRANT que la déclinaison de ce Fonds s'établit comme suit:

Volet 1: Soutien au rayonnement des régions: 250 M\$

Volet 2: Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC: 745 M\$

Volet 3: Projet «Signature Innovation» des MRC: 125 M\$

Volet 4: Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale: 200 M\$

CONSIDÉRANT que dans une lettre transmise le 21 mai 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, confirmait qu'une enveloppe totale de 1 237 860 \$ était accordée à la MRC d'Argenteuil sur la période de 2020-2024, dans le cadre du volet 3 du FRR, pour les projets «Signature Innovation»;

CONSIDÉRANT que ledit volet 3 du FRR permettra aux MRC de développer ou de consolider leur identité territoriale de façon novatrice, à partir d'un domaine d'intervention qu'elles identifieront;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juin 2020, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement la résolution numéro 20-06-232, confirmant l'attribution de l'enveloppe de 1 237 860 \$ découlant du Fonds régions et ruralités (FRR), volet 3 «Signature Innovation», au projet Synerlab;

CONSIDÉRANT que le FRR, volet 3 «Signature Innovation», exige la mise en place d'un comité directeur qui veillera à la mise en œuvre de l'entente, conformément aux normes et conditions applicables, et qui en assurera le suivi administratif et financier;

CONSIDÉRANT que le directeur général, le directeur général adjoint ainsi que le directeur du Service de développement économique de la MRC d'Argenteuil recommandent que ledit comité directeur soit composé de neuf (9) personnes dont les compétences sont variées et complémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Howard Sauvé et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil crée un comité directeur qui veillera à la mise en œuvre de l'entente découlant du Fonds Région et ruralité, volet 3 «Signature Innovation», pour le projet Synerlab, lequel comité sera composé des personnes suivantes:
 - Représentant de la MRC, Préfet de la MRC d'Argenteuil
 - Représentant de la MRC, Maire de la Ville de Lachute
 - Représentant du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
 - Sylvie de Grosbois, Vice-Rectrice, Université du Québec en Outaouais, campus de Saint-Jérôme
 - Sylvie Bolduc, Présidente, Synergie Économique Laurentides
 - Grégory Pratte, Responsable des affaires publiques, Tricentris
 - Janic Lauzon, Directrice, Centre de développement des composites du Québec, CÉGEP Saint-Jérôme
 - Marc-André Caron, Directeur général, Le Pôle d'économie sociale des Laurentides
 - Christian Thibeault, Commissaire au développement économique, MRC d'Argenteuil
2. QUE copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux exigences gouvernementales.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Madame Claudette Larouche, directrice régionale, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

15- FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, VOLET 4 VITALISATION - FORMATION D'UN COMITÉ DE VITALISATION

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 14 avril 2021.

16- REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE VENTILATION SITUÉE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ÉDIFICE CENTENAIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION

17- AVIS DE MOTION, AVEC DISPENSE DE LECTURE, EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS, NOTAMMENT L'AJOUT DE L'USAGE SABLIERE NON COMMERCIALE

Avis de motion, avec dispense de lecture, est par la présente donné par monsieur le conseiller Thomas Arnold, qu'à une séance ultérieure du conseil, il y aura présentation pour adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement numéro 68-09) de la MRC d'Argenteuil, afin de modifier diverses dispositions, notamment l'ajout des usages « carrière et sablière non commerciales » dans l'affectation rurale et l'ajustement des limites d'affectation urbaine locale de Brownsburg-Chatham et Gore.

Brièvement, le règlement propose de :

- Autoriser les carrières et sablières non commerciales à l'intérieur des grandes affectations agricole, agroforestière et rurale ;
- Modifier les dispositions de lotissement relatives aux projets intégrés à caractère résidentiel, villégiature et/ou récréotouristique à l'intérieur des affectations résidentielle-villégiature et rurale ;
- Modifier les dispositions relatives au maintien d'une aire d'une superficie minimale de 20 % dédiée à des fins de mise en valeur du milieu naturel dans les secteurs de développement hors périmètres d'urbanisation ;
- Modifier les limites du pôle de desserte locale Pine-Hill à Brownsburg-Chatham ;
- Modifier les limites du pôle de desserte locale Lakefield à Gore ;
- Ajouter des secteurs sans service à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Lachute.

21-03-113

18- ADOPTION DU PROJET DE NUMÉRO 68-27-21 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT NUMÉRO 68-09) DE LA MRC D'ARGENTEUIL, AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS, NOTAMMENT L'AJOUT DES USAGES « CARRIÈRE ET SABLIERE NON COMMERCIALE » DANS L'AFFECTATION RURALE ET L'AJUSTEMENT DES LIMITES D'AFFECTATION URBAINE LOCALE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET GORE

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (schéma) de la MRC d'Argenteuil est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2009;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) donne le pouvoir aux MRC de modifier leur schéma, en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, avec dispense de lecture, par monsieur le conseiller Thomas Arnold, à la séance d'ajournement du 25 mars 2021, afin de modifier diverses dispositions, notamment l'ajout des usages « carrière et sablière non commerciale » dans l'affectation rurale et l'ajustement des limites d'affectation urbaine locale à Brownsburg-Chatham (secteur Pine Hill) et Gore (secteur Lakefield) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Arnold, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte le projet de règlement numéro 68-27-21, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement numéro 68-09) de la MRC d'Argenteuil, afin de modifier diverses dispositions, notamment l'ajout des usages « carrière et sablière non commerciale » dans l'affectation rurale et l'ajustement des limites d'affectation urbaine locale de Brownsburg-Chatham et Gore;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte un document sur la nature des modifications que les municipalités locales concernées de la MRC d'Argenteuil devront apporter à leurs règlements d'urbanisme;
3. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil demande l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur la modification proposée, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Madame Claudette Larouche, directrice régionale, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Les neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil
Les MRC contiguës à la MRC d'Argenteuil

21-03-114

19- CLÔTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par monsieur le conseiller Jacques Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 11 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Scott Pearce
Préfet

Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-
trésorier